

## Forum économique international des Amériques Conférence de Montréal

9-12 juin 2008

---

### Programme

#### Mardi 10 juin

##### **Journée de la Francophonie**

7h30                      Petit-déjeuner de travail  
Salle Fontaine G

##### **L'ACCÈS AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES : LE DÉFI DES INFRASTRUCTURES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*En collaboration avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*

L'accès à des services énergétiques efficaces et abordables est un facteur déterminant pour un développement humain durable. Cette condition est aujourd'hui loin d'être réalisée en ce qui concerne une part importante de l'humanité encore entièrement dépendante du « moteur humain » et de la biomasse traditionnelle pour la satisfaction de ses besoins essentiels. Seules des infrastructures efficaces peuvent corriger cette situation dans une perspective de durabilité. À quelles conditions ces infrastructures peuvent-elles garantir l'accessibilité énergétique ? Quels sont les exemples à suivre ? Quels résultats peuvent être partagés ?

**Présidente**            **Fatimata Dia Touré**, directrice de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

**Conférenciers**      **Comla Kadjé**, commissaire, Commission de l'Infrastructure de la CEDEAO

**Samir Allal**, président du Partenariat méditerranéen sur le développement énergétique durable (MEDITEP), directeur de l'Institut universitaire de Technologie (IUT) Mantes-en-Yvelines, France

**Laurent Coche**, coordonnateur Programme régional Énergie-Pauvreté PTF, Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUD)

**Conclusion**           **Sibi Bonfils**, directeur adjoint de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF)

## Mardi 10 juin (suite)

10h15                      Forum 4  
Salle Fontaine G

### **FINANCER DES INFRASTRUCTURES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : VERS DE NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE**

*En collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie*

La durabilité s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement, et en particulier celles reliées aux infrastructures. À quelles conditions les gouvernements du Sud peuvent-ils faire appel au secteur privé pour financer les infrastructures de services publics, tout en respectant les règles de la durabilité ? Quels sont les divers moyens à la disposition des gouvernements pour financer le développement des infrastructures ?

**Modérateur**      **Pierre Renaud**, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

**Introduction**    **Donald Kabéruka**, président, Banque africaine de Développement (BAD)

**Conférenciers** **Dr Amadou Boubacar Cissé**, vice-président chargé des opérations, Banque islamique de Développement (BID)

**Anicet Dologuélé**, président, Banque de Développement des États de l'Afrique centrale (BDÉAC)

**Ahmed El Madani Diallo**, ancien ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration du Mali

**Conclusion**      **Siphana Sok**, directeur, Division de coordination de la coopération technique, Centre du Commerce international (CCI), Organisation des Nations unies (ONU)

---

## Jeudi 12 juin

9h00                      Session plénière  
Salle Mont-Royal/Hampstead/Côte-St-Luc

### **LA GOUVERNANCE DES INFRASTRUCTURES**

*En collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie*

Partout dans le monde, les gouvernements ont tendance à associer de différentes façons le secteur privé à la gouvernance des infrastructures de services publics. Quels sont les avantages et les risques inhérents à ces partenariats public-privé (PPP) ? Quelles sont les conditions pour qu'un PPP soit un succès tant pour l'entreprise privée que pour l'intérêt public ?

## Première partie

### ÉVALUATION DU RISQUE, PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

La première difficulté pour établir un partenariat en service public est d'évaluer dans sa juste perspective les possibilités commerciales qu'offre l'infrastructure de service public. Quelles sont les règles de base pour évaluer l'utilisation des infrastructures de services publics avec ses possibilités de développement et aussi ses risques ? Quels sont les mécanismes d'évaluation, de suivi et de reddition des comptes en développement durable que peuvent utiliser les banques, les gouvernements et les partenaires privés à l'égard des projets d'infrastructures ? Quelles sont les conditions susceptibles d'attirer les investisseurs privés dans un projet ? Comment les parties prenantes évaluent-ils les niveaux de risque ? Sur quels critères s'effectuent les choix des PPP ?

**Modérateur** **Tharcisse Urayeneza**, directeur du développement durable et de la solidarité, Organisation internationale de la Francophonie

**Conférenciers** **Bonoudaba Dabiré**, ancien ministre de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques, conseiller du Premier ministre du Burkina

**Andrei Kostin**, président-directeur général, VTB

**François Lecavalier**, directeur pour la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Slovénie, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

**Martin Abéga**, secrétaire exécutif, Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM)

---

## Deuxième partie

### LES PPP : LA NÉCESSITÉ D'UN ÉQUILIBRE ENTRE INTÉRÊTS PRIVÉS ET PUBLICS

Le fondement d'un PPP repose sur la capacité de satisfaire les intérêts économiques légitimes de l'entreprise privée et les exigences de l'intérêt public représentés par le gouvernement. Quels sont les exemples qui peuvent illustrer d'une façon éloquente cet équilibre au profit de la qualité du service public ?

**Modérateur** **Pierre Lefebvre**, président-directeur général, Partenariats public-privé Québec

**Conférenciers** **Pierre Lortie**, conseiller principal, Affaires, Fraser Milner Casgrain

**Évariste Mabi Mulumba**, sénateur et président de la Commission Économique, Financière et de la Bonne Gouvernance, République démocratique du Congo

**Aurélien Comlan Atidegla**, président de la plateforme des acteurs de la société civile, Bénin

**Conclusion** **Michel Lelart**, directeur de recherche au CNRS, Réseau Entrepreneuriat, Agence universitaire de la Francophonie